

05 OCTOBRE 2018

caritas

LUXEMBOURG

Caritas Accueil et Solidarité asbl



**Description détaillée du projet pilote des
« Maisons de Transition »**

CARITAS ACCUEIL ET SOLIDARITÉ A.S.B.L.

Direction et Siège administratif, 29, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg

Table des matières

1.	Historique et démarche choisie	2
2.	Description du projet pilote	3
3.	Analyse des besoins et finalité du projet	5
4.	La population cible du projet	7
5.	La plus-value du projet des « Maisons de Transition »	7
6.	Le caractère novateur du projet pilote	8
7.	L'impact social du projet pilote	9
8.	Composition de l'équipe et identification des partenaires pour le projet.....	11
8.1.	Missions et tâches des postes prévus	11
8.2.	Travail en réseau et partenaires.....	12
9.	Différentes étapes et actions du projet pilote	13
10.	Bibliographie.....	15

1. Historique du projet et démarche choisie

Depuis des décennies, les sœurs franciscaines accueillent des personnes sortant de prison et les soutiennent dans le processus de réintégration. C'est également ces dernières qui, en collaboration avec la Fondation Caritas, ont présenté un « *Avant-projet pour un accueil de logement encadré des personnes sortant de prison en vue de leur réinsertion dans la société* » au Ministre de la Justice, Felix Braz en 2015. Le site de la Maison de Itzig constituerait le logement pour cet avant-projet. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, précisément la proximité avec un foyer pour mineurs, et le risque de stigmatisation vu la concentration d'une population marginalisée dans un logement précis, l'idée de l'implémentation du projet sur le site à Itzig n'a pas été retenue. Le projet actuel des Maisons de transition y trouve quand-même son origine.

Dans cette lignée de réinsertion, comme le souligne également Félix Braz dans son préface d'« Actes de la Conférence et de la Journée d'Etudes au sujet des « Maisons de Transition¹ », s'inscrit le projet des Maisons de Transition. Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. accueille depuis des décennies des personnes se trouvant à la rue et ayant un passé carcéral dans diverses structures dont par exemple le Foyer Ulysse. C'est ainsi que les acteurs sociaux ont remarqué que nombreux sont les usagers qui passent de la prison à la rue et se retrouvent dans des structures d'hébergement.

Dans la suite, un groupe de travail a été constitué et réunissant différents acteurs (des représentants du Ministère de la Justice, Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région, du Parquet général, du Service central d'assistance sociale (SCAS), du Service psycho-socio-éducatif des centres pénitentiaires (SPSE)).

- Une étude d'analyse des besoins a été réalisée courant 2017.
- Des visites d'études à l'étranger ont été organisées
- ainsi qu'une conférence publique et deux journées d'études afin de profiter des expériences, entre autre de celles à l'étranger, pour établir un modèle luxembourgeois d'une maison de transition.

¹ https://issuu.com/caritas.luxembourg/docs/caritas_actes_web

2. Description du projet pilote

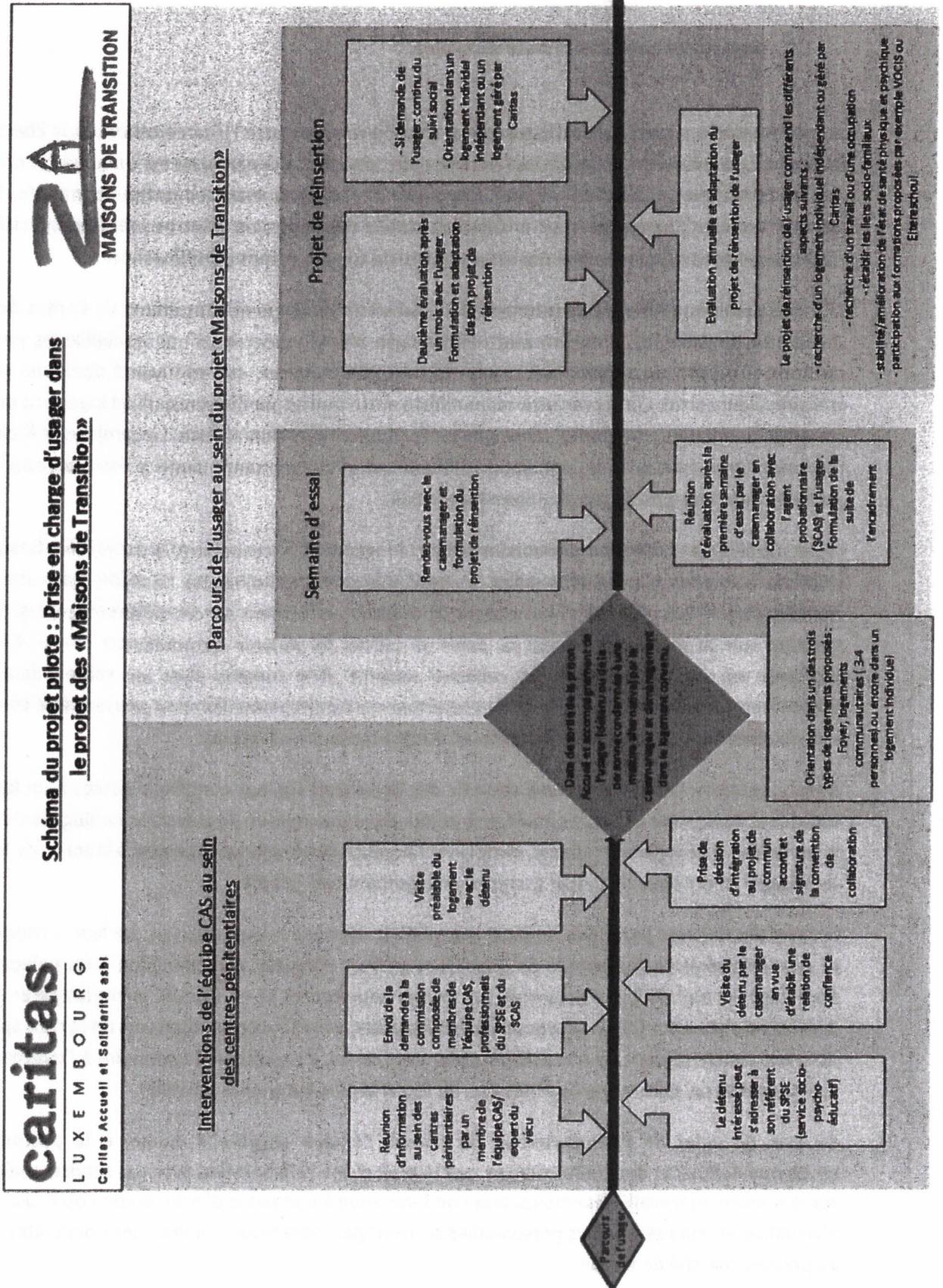
Le projet pilote des « Maisons de Transition », prévu pour une durée de deux ans, a l'ambition de gérer la phase de transition entre l'incarcération d'une personne ou la condamnation à une mesure alternative et la réinsertion sociale de la personne. A l'heure actuelle, un service social avec telle mission est inexistant au Luxembourg et est dès lors innovant.

Dans :

1. Des logements individuels,
2. Un logement communautaire de trois à quatre personnes
3. Dans un foyer d'accueil d'environ huit personnes

sont accueillies entre douze et quinze usagers, que ce soit des personnes ayant un passé carcéral ou des personnes condamnées à une mesure alternative (surveillance électronique, prestations d'un travail d'intérêt général etc.). Ces dernières pouvant prêter celle-ci dans un cadre bien adapté. Les usagers seront encadrés par une équipe composée de deux assistants sociaux ou éducateurs gradués, pour un séjour non défini en vue de travailler sur le processus de réinsertion sociale et professionnelle. Afin que le temps d'évolution individuelle de chaque usager soit respecté, Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. relève l'importance que la durée de séjour au sein d'une maison de transition soit non définie. C'est ainsi que le projet des « Maisons de Transition » vise une diminution du risque de récidive des usagers et la prévention du sans-abrisme.

Le schéma annexé illustre plus précisément la conceptualisation de la phase de transition et de la prise en charge de l'usager. Après le parcours en prison ou la condamnation à une mesure alternative, la personne a la possibilité d'intégrer le projet des maisons de transition en vue de travailler sur ses objectifs de réinsertion, établis dans le projet de réinsertion.



3. Analyse des besoins et finalité du projet

Le projet pilote a pour objectif d'assurer la transition réussie entre l'incarcération et la liberté d'une personne. Une mise en autonomie en fonction des capacités de la personne est un objectif primordial de Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. Composée d'assistants sociaux/éducateurs gradués, l'équipe socio-éducative d'une maison de transition travaille ensemble avec d'autres services spécialisés sur l'épanouissement de la personne qui est au centre de toutes actions et réflexions.

L'étude scientifique menée en automne 2017 par le criminologue et consultant de Caritas Accueil et Solidarité, Guy Schmit, a mis en avant l'importance d'un service social qui accueille les personnes sortant de prison ou condamnées à une mesure alternative et, se retrouvant dans une situation précaire à leur sortie. Cette précarité se manifeste entre autres par l'absence d'un logement propre et de toute occupation structurée, deux piliers clés d'une réinsertion réussie. Le projet des Maisons de Transition vise à accueillir la population-cible au sein d'un logement adapté à leurs besoins et à les encadrer dans leur processus de réinsertion sociale.

Cette dernière se définit par plusieurs aspects : le logement, l'occupation/ le travail, les finances, les relations familiales et interpersonnelles, la santé et le volet psychologique. Le séjour dans une maison de transition offre la possibilité aux usagers de travailler activement sur ces différents piliers. Il faut se rappeler que la personne a purgé sa peine et mérite de pouvoir recommencer sa vie. En ce qui concerne les mesures alternatives, celles-ci peuvent être purgées dans un cadre adapté. Bien évidemment, les différents aspects de la réinsertion sont intimement liés et ne peuvent être considérés individuellement. Ils font partie intégrale et intégrante du travail social.

Dans un premier temps, la pénurie actuelle des logements sociaux complique l'accès à un logement individuel. Pour cette raison, l'accueil et le séjour dans une maison de transition conjugués de l'aide à la recherche d'un logement adapté, diminuent l'urgence de trouver un logement à la sortie de la prison de l'usager et le risque de devoir accepter un logement non adapté.

Le volet des finances prend une ampleur primordiale. Nombreux sont ceux qui, par leur consommation et leur incarcération (indemnité de procédure et frais d'avocat, condamnation à un paiement des dommages et intérêts), ont accumulé des dettes importantes et ne sauront guère les gérer avec un revenu qui s'annonce faible. Un encadrement financier, voire une orientation vers un service spécialisé dans le surendettement ou une collaboration avec un tel, a l'ambition d'apprendre à l'usager à gérer son budget et ce, dans le meilleur des cas, de façon la plus autonome possible.

Au sein du volet de l'occupation et du travail, l'équipe suggère à donner à la personne des recommandations et des connaissances, par le biais d'une collaboration avec des services spécialisés, sur le marché du travail. Néanmoins, leur condamnation à une peine d'incarcération ou à une mesure alternative et leurs ressources personnelles souvent peu développées, limitent les possibilités d'accès au premier marché de travail.

L'équipe pluridisciplinaire ne vise pas uniquement l'intégration à ce dernier, mais davantage la recherche d'une occupation que ce soit à base d'un volontariat, une intégration dans des ateliers thérapeutiques ou encore la collaboration avec l'« Agent régional d'inclusion sociale » (ARIS), anciennement dénommé Service régional d'action sociale (SRAS), qui peut ouvrir une activité d'insertion professionnelle (AIP) dans le cadre du revenu d'inclusion sociale (REVIS), ancien revenu minimum garanti (RMG).

Suite à leur chemin en criminalité et leur incarcération, nombreux sont ceux qui sont dépourvus de contacts sociaux et de liens familiaux. Rétablir ces liens ou en nouer de nouveaux et ce de façon durable doit faire partie intégrante des missions des professionnels. Par le biais d'un soutien constant et de la création de repères, le but est de générer un sentiment d'appartenance et d'ancrage au sein de la société.

Un autre volet prenant une envergure importante est le suivi médical. Certains des usagers présentent une assuétude. La consommation excessive des stupéfiants et/ou de l'alcool engendre une dépendance grave, mais peut produire des problèmes de santé tant sur le plan physique que sur le plan psychique. Un suivi médical global doit donc être garanti en vue d'une stabilisation ou même une amélioration de l'état de santé de l'usager.

Le travail sur ces divers piliers se réalise dans une optique de travail de renforcement d'une participation active de l'usager et de ses capacités en matière de gestion du risque de récidive. Ce premier principe de participation active et de responsabilisation de l'usager est un critère essentiel pour une collaboration. L'intégration de ce principe dans la nouvelle loi sur la réforme de l'administration pénitentiaire en témoigne.

De surcroît, le développement des services sociaux, leurs conditionnalités respectives et la complexification administrative du travail social qui s'en suit peuvent compliquer l'accès à l'aide sociale. La maison de transition peut assurer le travail d'accompagnement et d'orientation nécessaire.

Lors de la visite d'une maison de transition aux Pays-Bas, les visiteurs (Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l., des agents probationnaires, des professionnels du SPSE et représentants du Ministère de la Famille et du Ministère de la Justice) ont pu faire connaissance avec l'approche sociale « Besides them and not above », repris par les travailleurs sociaux et bénévoles. Celle-ci reflète l'approche sociale de travail recherchée par Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. dans le cadre des Maisons de Transition au Luxembourg.

4. La population cible du projet

Les personnes suivantes se trouvant en risque de précarité notamment par rapport à leur situation de logement:

1. Des personnes en fin de peine (ayant séjournées en prison) et/ou ayant fait l'objet d'une contrainte par corps.
2. Des personnes sous libération conditionnelle.
3. Des personnes bénéficiant d'une mesure dans la communauté : des personnes sous surveillance électronique
4. Des personnes bénéficiant d'une mesure dans la communauté: ayant un travail d'intérêt général à prester.

Selon l'étude réalisé par Guy Schmit, entre cinquante et soixante personnes par an se retrouvent sans logement à leur fin de peine (prison ou probation). Comme déjà évoqué, le projet pilote vise la prise en charge de douze à quinze personnes.

5. La plus-value du projet des « Maisons de Transition »

Le projet pilote s'inscrit dans la suite de la loi entrée en vigueur le 20 juillet 2018 portant sur la réforme de l'administration pénitentiaire et l'introduction du Plan volontaire d'insertion (PVI). Pour Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l., le projet est également visé comme une mesure de prévention du sans-abrisme et une diminution du risque de récidive.

Différents textes de lois internationales, dont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Droits fondamentaux du Conseil européen, font référence à un droit fondamental : la disposition d'un logement. Il faut ressortir la valeur d'avoir accès à un logement et bien évidemment, d'en disposer. Disposer d'un logement représente pour chaque personne la possibilité de se retirer et constitue un espace d'intimité et par conséquent un socle de stabilité, la base pour toutes futures interventions en vue d'une réinsertion socio-professionnelle. De plus, avoir un logement favorise le sentiment de régularité et mener une vie en sécurité.

Dans un premier temps, Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. peut garantir l'hébergement des usagers avant qu'ils ne sont orientés dans un logement géré par Caritas, ou soutenus dans leur recherche de logement indépendant. Ceci est d'autant plus important que les défis en matière de logement sont nombreux, et ce surtout pour la population-cible du projet : les listes d'attentes auprès des agences sociales sont insupportablement longues et les conditions imposées et requises sont souvent peu réalistes (demande d'un casier judiciaire, demande d'un CDI, avoir les moyens financiers à long terme) ce qui risque d'aller à l'encontre de l'urgence d'avoir un logement à la sortie de la prison.

Néanmoins, il faut relever que disposer d'un logement n'est non pas l'objectif final du projet, mais bien une étape préliminaire.

Rappelons encore ce qu'Oliver Kayser a mis en avant le résultat de l'étude évaluative scientifique menée en 2010 sur leur projet qui révèle un succès en matière de disposition d'un logement. Oliver Kayser est assistant social, représentant de « Landesstelle für Suchtfragen Baden-Württemberg » et invité lors de la première Journée d'études où il a présenté et exposé sa méthodologie de travail.

Grâce aux interventions du personnel socio-éducatif, le nombre des personnes condamnées ayant trouvé un logement propre a augmenté à la fin de leur séjour dans une maison de transition ainsi le nombre des personnes ne disposant pas de logement a pu être nettement réduit.

Par le séjour dans une maison de transition et les interventions mises en place lors de ce dernier, le projet des Maisons de Transition a l'ambition de faciliter l'accès à la société aux usagers par leur développement personnel. Une certaine méfiance et une distance profonde entre les usagers et la société se manifeste par l'absence de différents aspects de la réintégration sociale. Premièrement, les ressources limitées des personnes condamnées ne leur ouvrent rarement l'accès à la société par leurs propres moyens, d'où le risque d'augmentation de leur marginalisation. Deuxièmement, les connaissances acquises lors des interventions socio-éducatives et la participation aux différentes activités et formations proposées dans une maison de transition permettent aux usagers de reprendre pied dans la société dans laquelle ils vivent à mesure qu'ils développent un sentiment d'appartenance. Ainsi, la promotion de ce sentiment d'appartenance est accompagnée de respect mutuel, et pourra conduire par conséquent à une valorisation de la personne, indispensable pour une intégration réussie et durable.

Un aspect important est celui des finances, les études aux Pays-Bas du projet Exodus ont prouvé que l'investissement financier dans un tel projet se montre bénéfique par rapport aux coûts épargnés.

6. Le caractère novateur du projet pilote

Actuellement, il existe une lacune sur le marché de réintégration : A la sortie de la prison, nombreux sont les détenus se retrouvant seuls et dans l'impossibilité de demander une aide. La perte du logement, les liens familiaux et sociaux fragilisés, l'absence d'un revenu et d'une occupation augmente le risque de vulnérabilité et risque d'aggraver sa situation de précarité.

Il était important pour Caritas de pouvoir approfondir les connaissances sur la problématique de cette population marginalisée et d'identifier leurs besoins, de manière que le projet en puisse répondre à toute son envergure. Ainsi, des analyses des besoins de cette population ont été entamées à différents niveaux : une étude qualitative menée par un criminologue, Guy Schmit, deux Journées d'études (la première a eu lieu le 24 avril et la deuxième le 18 juillet cette année) ont réuni des participants ayant

des expériences dans le travail avec cette population et des visites dans diverses maisons de transition aux pays avoisinants. Par ces recherches et conclusions tirées, Caritas fait ressortir que le souhait de l'implémentation du projet des Maisons de Transition émane d'une demande *bottom-up*, qui répond directement et concrètement à des besoins spécifiques d'acteurs sociaux du terrain.

La prise en charge post-carcérale est novatrice dans le sens où elle se concentre exclusivement à la phase de transition, jugée cruciale par de nombreux scientifiques et professionnels du terrain et où le risque de récidive, vu l'absence de perspective et de tomber dans le sans-abrisme, joue un rôle accru. Il y a une grande nécessité constatée d'une offre d'un travail social intensif à la sortie de la prison. Dont il est déjà fait mention au deuxième point, nous répétons que Caritas vise à combler le besoin d'une prise en charge d'une population spécifique marginalisée. Par le biais d'une mise à disposition d'un logement, adapté en fonction des besoins et des ressources de la personne, encadrée par une équipe pluridisciplinaire, les personnes sont soutenues en vue de leur réintégration sociale et professionnelle. Comme le met en avant la Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg dans leur avis sur le projet de loi portant réforme de l'exécution des peines, « le passage du monde judiciaire et pénitentiaire au monde de la vie quotidienne est donc souvent un rendez-vous raté qui renforce le risque de récidive² ».

Un autre élément novateur du projet pilote est que Caritas ambitionne établir un réseau de bénévoles soutenant les usagers dans les démarches régulières et faisant partie de l'équipe sociale.

7. L'impact social du projet pilote

A l'heure actuelle, les agents du SPSE du CPL et CPG cessent le suivi social du détenu dès sa sortie et le SCAS assure les suivis des mesures judiciaires en milieu ouvert. Afin de garantir la continuité entre le milieu fermé et le milieu ouvert, la transition doit se faire dans une étroite collaboration entre lesdits services.

Bien que les agents du SCAS proposent un suivi d'aide et de contrôle du respect des conditions judiciaires, les usagers se voient confrontés à d'autres problématiques auxquelles ils sont souvent confrontés seuls : rétablissement des liens sociaux et familiaux, recherche d'une occupation, confrontation avec leur situation financière, état physique dégradé, etc. Le soutien moral ne leur peut être garanti que ponctuellement par les agents probationnaires et rarement dans tous les aspects susmentionnés. Cette absence de prise en charge globale des personnes sortant de prison risque de les amener, voire jeter, dans un processus de précarité. Celui-ci, à son tour, est encore corroboré par

² <https://ccdh.public.lu/dam-assets/fr/avis/2017/avis-PL-7041-et-7042-final.pdf>

l'insécurité de la question du logement ou même l'absence d'un logement adapté au moment de la sortie de la prison.

En effet, la pénurie des logements sociaux au Luxembourg est bien connu par les politiques et les acteurs sociaux. Cette problématique évoquée, les prix trop élevés, les longues listes d'attentes des agences sociales, a pour corollaire une insécurité matérielle et humaine pour la population-cible de ce projet. La mise en liberté sans avoir la garantie d'une prise en charge ne cesse d'insécuriser les usagers de sorte que le risque du passage à l'acte augmente de façon accrue.

Qui plus est, Caritas se prête à mettre à disposition différents types de logement de façon décentralisée pour éviter la stigmatisation des usagers et dans ces conditions de favoriser la réinsertion sociale. La création des maisons de transition est donc considérée comme une mesure de prévention du sans-abrisme et cherche à diminuer le risque de récidive des personnes mises en liberté. L'ampleur de l'écart entre les personnes condamnées et la société a déjà été évoquée. Quoique la notion d'insécurité sociale ait connu un succès accru ces derniers années, le terme de prévention y est associé et employé par les politiques et les acteurs sociaux. D'un côté, la société semble ressentir de l'insécurité vis-à-vis des détenus et exprime par conséquent des préjugés à l'égard de cette population, ce qui ne facilite pas leur intégration. D'un autre côté, il est à préciser que la population-cible est, elle-même aussi, insécurisée par son parcours, les éléments de réintégration pouvant décourager et les attentes que non seulement la société a envers eux, mais davantage celles de la justice et de leur entourage social et familial. Par le processus de l'intégration socio-professionnelle qu'il propose, le projet des Maisons de Transition cherche à minimiser le sentiment d'insécurité des deux côtés.

A part cet écart décrit, il existe également un fossé profond entre l'usager et sa famille. De par son passé en criminalité, la famille est stigmatisée et les liens sont fragilisés, voire brisés. D'un côté, sur demande explicite de l'usager, un travail direct avec celui-ci et sa famille peut être proposé au sein d'une maison de transition à l'aide de l'équipe en place ou des intervenants de l'extérieur. D'un autre côté, la motivation de la personne, encore plus la propre responsabilisation et sa prise en charge peuvent amener l'usager à une revalorisation de soi-même ce qui aura un impact sur sa famille. Un renforcement de la confiance interfamiliale peut aider l'usager à garder un socle de stabilité, qu'est la famille.

En dernière analyse, le concept de prévention, il s'agit d'agir en amont de quelque chose et dans ce cas en amont d'un risque de récidive par l'identification des facteurs de risque ou des dangers. Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. est conscient qu'un risque zéro ne peut guère être atteint, mais vise davantage à minimiser tout risque associé par l'encadrement systématique et complet, assuré par une équipe pluridisciplinaire et ses divers niveaux d'intervention.

8. Composition de l'équipe et identification des partenaires pour le projet

Il faut distinguer plusieurs catégories de partenaires collaborant avec Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l.

Dans un premier temps, le projet pilote durera deux ans et sera accompagné scientifiquement par deux chercheurs de l'Université du Luxembourg.

Dans un deuxième temps, l'efficacité du travail social en réseau requiert l'intervention de différents acteurs sociaux.

L'équipe sociale sera composée d'un professionnel carrière C7 (criminologue) pour une durée de deux ans et de deux professionnels carrière C6 (assistant social/éducateur gradué) pour une durée de dix-huit mois. Les bureaux seront au Centre de l'Oseraie à Kopstal.

8.1. Missions et tâches des postes prévus

1 poste Carrière C7 : coordinateur de projet

1. Coordination du projet
2. Suivi du déroulement du projet
3. Guidance des interventions et des opérations
4. Gestion de l'équipe
5. Rédaction et publication d'une description du programme
6. Lien avec l'ONSGDC
7. Rédaction d'un rapport final
8. Lien avec les deux chercheurs de l'Université du Luxembourg (Accompagnement scientifique du projet)
9. Organisation des réunions de coordination (réunions avec la Direction Caritas Accueil et Solidarité et réunions avec le personnel AS/éducateurs gradués)
10. Coordination des bénévoles
11. Participation au groupe de pilotage et documentation de ses interventions

2 postes Carrière C6 : Assistants sociaux/ éducateurs gradués – Casemanager

1. Organisation des séances d'informations au sein des centres pénitentiaires
2. Travail relationnel avec les usagers et leurs proches
3. Travail socio-éducatif en fonction des objectifs de réinsertion
4. Accueil, admission des usagers
5. Déménagement des usagers
6. Lien avec les services sociaux/ partenaires (SPSE, SCAS, etc)
7. Etablissement du projet de réinsertion
8. Gestion du processus d'aide
9. Accompagnement des usagers lors des différentes démarches
10. Encadrement des bénévoles

Un poste Carrière C4 : Agent administratif

1. Tâches administratives et comptable

8.2. Travail en réseau et partenaires

Durant la phase procédurale de la demande d'intégration au projet, deux partenaires principaux sont à identifier :

1. Les agents du SPSE du Centre Pénitentiaire du Luxembourg et de Givenich et
2. Les agents probationnaires du SCAS.

En ce qui concerne les premiers partenaires susmentionnés, des dépliants sont mis à leur disposition, et à la demande du détenu intéressé, le professionnel lui fournit des informations supplémentaires sur le projet. La demande pour l'intégration au projet est rédigée par le détenu lui-même afin de le responsabiliser et de l'amener à se préoccuper de son projet personnel.

Dans le cadre de communication et d'intégration au projet, Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. se propose d'organiser des réunions d'informations à base mensuelle ou trimestrielle au sein des deux centres pénitentiaires pour les détenus. Lors de celles-ci, le service sera présenté et son concept expliqué par un professionnel et/ou un expert du vécu.

Dès la sortie de la prison, le deuxième partenaire à savoir les agents de probation, continuent leur suivi et contrôlent le respect des conditions imposées, par les usagers intégrés au projet des Maisons de Transition. Il est à souligner que les missions et objectifs du travail des agents du SCAS diffèrent clairement de ceux des agents de la Caritas qui est l'encadrement des usagers dans le domaine du logement. L'équipe d'une maison de transition ne travaille pas sous l'autorité judiciaire et donc n'opère pas dans une optique de contrôle. Néanmoins, la collaboration entre les deux acteurs sociaux est essentielle afin de garantir l'évolution du processus d'intégration de l'usager.

Or, l'équipe d'une maison de transition ne peut nullement garantir le suivi complet de l'usager et Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. est conscient de l'importance du travail en réseau afin de garantir un suivi adapté et spécialisé, requis par la poly problématique de l'usager. L'orientation et la collaboration avec des services spécialisés fait donc partie des missions de l'équipe (problématique du surendettement, suivi médical, etc).

Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. met en avant des **formations spécifiques**, selon les besoins des usagers, qui peuvent se réaliser au sein des maisons de transition. Les formations proposées, liées aux différents piliers de réintégration, dont par exemple celles de la « Eltereschoul » visent à rétablir et, encore plus, maintenir des liens familiaux. Un autre partenaire intéressant et potentiel est l'ADEM, vu son volet d'intégration au marché de travail, composé de différents projets adaptés à différentes populations.

Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. se propose également de **recruter des bénévoles**. Les expériences des maisons de transition « Exodus » aux Pays-Bas relèvent que ces derniers jouent un rôle indispensable dans le soutien et l'accompagnement des usagers de manière qu'ils prennent la place d'une personne de confiance.

De plus, Caritas promouvra l'idée de **l'expert du vécu**, une personne avec un parcours pénal et ayant fait à un moment donné, également le parcours dans une maison de transition. L'expert du vécu est une personne intermédiaire et de ressource, qui d'un côté peut transmettre des messages de façon plus « proche », autrement dit, dans un langage alternatif à celui du professionnel, donnant lieu à un échange « naturel ». D'un autre côté, il peut apporter des connaissances sur le ressenti et sur le comportement des usagers aux membres de l'équipe socio-éducative. Ses interventions complètent celles des membres de l'équipe et aideront par conséquent également à combler l'écart entre les usagers et la société.

Soulignant encore l'importance que les collaborations se réalisent bien évidemment dans le respect de la loi sur la protection des données entrée en vigueur le 25 mai 2018.

9. Différentes étapes et actions du projet pilote

1. Activités lors de la phase préparatoire de trois mois (01.01.2019- 31.03.2019).

- Recherche de logements individuels et prospection de ceux-ci
- Mise en relation avec les instances communales
- Appel à candidatures et embauche de personnel pour la phase opérationnelle (CDD sur dix-huit mois)
- Elaboration des fiches de fonctions des acteurs du terrain
- Définition de la procédure d'admission
- Elaboration des fiches de procédure et du Règlement d'ordre intérieur
- Identification claire des partenaires et présentation du projet auprès des services sociaux du réseau
- Identification des formations à proposer et recherche de partenaires (VOCIS³, ADEM, Eltereschool, etc)

³ <https://vocis.org/about/partners/>

2. Activités lors de la phase opérationnelle de dix-huit mois (01.04.2019-30.09.2020)
 - Formation du personnel
 - Début de la collaboration avec les services sociaux externes
 - Accueil et admissions des usagers
 - Etablissement de projets de réinsertion en collaboration avec les usagers en fonction des objectifs retenus (travail relationnel entre lui et ses proches)

3. Activités lors de la phase évaluative de trois mois (01.10.2020-31.12.2020),
 - Rédaction d'un rapport final du projet
 - Evaluation du projet par le groupe de pilotage, des experts externes de l'Université de Luxembourg, les participants du projet

10. Bibliographie

1. Acte de la conférence et de la Journée d'études au sujet des « maisons de transition », https://issuu.com/caritas.luxembourg/docs/caritas_actes_web
2. Benguigui, G., Guilbaud, F., Malochet, G. (2011) Prisons sous tension, Editions Champs social
3. Bertrand, M., Clinaz S., (2015) L'offre de services faite aux personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de Wallonie et de Bruxelles, Analyse 2013 – 2014, CAAP a.s.b.l.
4. Biancalana, D., Schmit, G., (2013), Probation in Luxembourg in "Probation and Probation Services – A European Perspective", collective publication, European Confederation of Probation, CEP (www.cepprobation.org);
5. Bundesarbeitsgemeinschaft für Straffälligenarbeit e.V. (BAG-S): Materialsammlung zu den Themen „Komplexeleistung Resozialisierung“ und Übergangsmanagement. <http://bag-s.de/themen/>
6. uebergangsmanagement/Bundesarbeitsgemeinschaft für Straffälligenarbeit e.V (BAG-S): Themenheft „Übergangsmanagement“, BAG-S Informationsdienst Straffälligenhilfe 21. Jg. Heft 2/2013 3 http://www.bag-s.de/fileadmin/user_upload/PDF/Infodienst/2_2013_BAG-S_Infodienst_Webseite_Archiv_01.pdf
7. Canton, R. (2011), Probation, Working with offenders, Routledge
8. Combessie, Ph., (2009), Sociologie de la Prison, Edition La Découverte, Paris
9. Combessie, Ph., (2010), Place et fonctions de la prison dans la société contemporaine, Actes du Colloque « La politique pénitentiaire au Luxembourg : approche multidisciplinaire et état de la question », Abbaye Neumünster, Journée d'étude du 9 mars 2010
10. Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché du Luxembourg, Avis sur le projet de loi 7041 portant réforme de l'administration pénitentiaire, <https://ccdh.public.lu/dam-assets/fr/avis/2017/avis-PL-7041-et-7042-final.pdf>, p.9.
11. Décarpes, P., Evaluation and the future of probation services in Baden Wurttemberg, Germany, Euro Vista Probation and Community Justice, Volume 3.2. (www.euro-vista.org)
12. Ferran, Nicolas ; Gautier, Samuel: « À l'air libre », un documentaire réalisé par Nicolas Ferran et Samuel Gautier sur la ferme de Moyembrie (France) <https://www.alairlibre-lefilm.com/>
13. Livre blanc sur les peines alternatives à l'incarcération, les aménagements de peine et l'insertion des personnes en sortie de détention (2017), Citoyens et Justice, France
14. Hempel, G., Wer hat, dem wird gegeben. Soziale Ungleichheiten auf dem Luxemburger Wohnungsmarkt, in Sozialalmanach 2016, L'annuaire Caritas sur la situation sociale au Luxembourg, Caritas Luxembourg

15. Maelicke, B & Wein, Chr. (2016), Materialsammlung zum Übergangsmanagement. <http://bag-s.de/nc/aktuelles/aktuelles0/article/materialsammlung-zum-uebergangsmanagement/> ; <http://www.resowerkstatt-hamburg.de/Downloads.html>
16. Maruna, S. & Liebling, A. (2005), The effects of imprisonment, Willan Publishing
17. Mathieu, S. (2017), Organiser la sortie de détention - De la prison vers le logement, Avant-propos, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), France
18. Matt, E. (2010), Übergangsmanagement: Zur Konzeption einer systematischen Wiedereingliederungsstrategie von (Ex-) Strafgefangenen und Straffälligen, Neue Kriminalpolitik (Forum für Praxis, Recht und Kriminalwissenschaften), 1/2010, S. 34-39
19. Portelli, Serge ; Chanel, Marine : La vie après la peine. Grasset, février 2014.
20. Probation Hostels (Approved Premises) (2017), Contribution to Public Protection, Rehabilitation and Resettlement, An inspection by HM Inspectorate of Probation, United Kingdom
21. Rapport de l'étude qualitative réalisé par Guy Schmit en 2017, « Projet pilote pour la création de structures de logements de type « maison de transition » pour certaines catégories de personnes condamnées pénalement au Luxembourg ».
22. Robert Ph., (2012), La Sociologie du crime, Edition la Découverte, Paris.
23. Schmit, G., (2011), Prison, exclusion et stigmatisation, in Armes Luxemburg - Pauvre Luxembourg, Publications scientifiques du Musée de l'Histoire de la Ville de Luxembourg (Editeurs : Jungblut, M.-P., Wey C.), Luxembourg
24. Secours catholique (France) : Après une peine d'emprisonnement, l'espoir d'une vie meilleure <http://www.secours-catholique.org/actualites/apres-une-peine-demprisonnement-lespoir-dune-viemeilleure>.
25. VOCIS : Vocational Training of the Inner Self, <https://vocis.org/about/partners/>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le octobre 2018

Caritas Accueil et Solidarité asbl
29, rue Michel Welter
L- 2730 LUXEMBOURG

Concerne : projet pilote « maisons de transition » au Luxembourg

Mesdames,
Messieurs,

Faisant suite à votre demande du 9 octobre 2018, je tiens à vous informer que je soutiens de manière générale l'idée de créer à Luxembourg des maisons de transition.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la réforme pénitentiaire, qui est actuellement dans sa phase de mise en œuvre, et dont la réinsertion sociale des détenus en constitue la pierre angulaire. La réforme vise à favoriser la responsabilisation du détenu en proposant à chaque condamné un plan volontaire d'insertion, qui représente l'instrument novateur le plus important de cette réforme.

Le projet pilote en cause concerne une étape cruciale dans la réinsertion sociale des détenus, à savoir la phase suivant immédiatement la libération du détenu. A ce moment-là, la question du logement est déterminante et des maisons de transition, qui visent principalement à offrir à ces personnes un logement et une aide adéquate pendant une période dite « de transition », constitueraient un outil important pour atteindre l'objectif de la réinsertion sociale des détenus.

Je tiens à remercier vivement votre association pour son engagement dans cette cause.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma parfaite considération.

Félix BRAZ

Ministre de la Justice